Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260126-2026_05-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13
Quorum respecté		

Date de la convocation
21/01/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2026, le 26 Janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, JOUVINIER Claude, THEAUDIN Stéphanie, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain, CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie, MOTAIS Elodie, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : BERHAULT Patricia ayant donné mandat à DANILO Franck, VARRIER Karine ayant donné mandat à CHAUVEL Anais

Absences : LAZE Karine

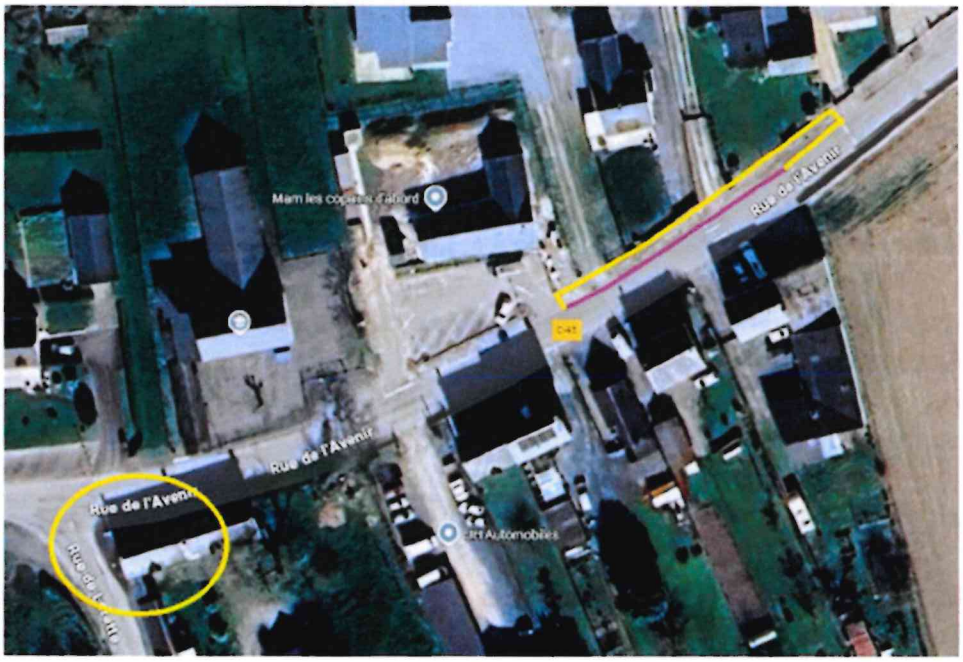
A été nommé secrétaire de séance : CHAUVEL Anais

2026-05 – Amendes de police Dotation 2025 Programme 2026

Il est proposé aux élus de se prononcer sur la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement et de sécurisation comprenant :

- Trottoir au niveau du carrefour entre la rue de l'Avenir et la rue de Lorette
- Trottoir entre la MAM et le plateau ralentisseur rue de l'Avenir

Rue de l'avenir



Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260126-2026_05-DE

Trottoir au niveau du carrefour entre la rue de l'Avenir et la rue de Lorette

→ Reprise de l'existant (grattage, reprofilage, enrobé) : 100m2




Trottoir entre la MAM et le plateau ralentisseur

→ Fourniture et pose d'une bordure T2 : 43ml

→ Création de trottoir en enrobé sur 56ml jusqu'au bout du plateau : 160m2





L'entreprise COLAS a fait la proposition suivante : 16 418 € Ht (19 701€ TTc)

Ces travaux peuvent être éligibles à la dotation relative aux produits des amendes de police pour des travaux d'aménagement de sécurité, dont le plafond de subvention est de 5350€ /rubrique de travaux :

- Rubrique 6 -Aménagement protégés le long de voie de circulation

Il convient de souligner qu'une intervention modifiant l'aménagement d'une route départementale ou réalisée sur ses dépendances doit **impérativement** être autorisée au préalable par Le Président du Conseil Départemental dans le cadre de son pouvoir de police de conservation du domaine public routier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De Valider** la nécessité d'effectuer les travaux d'aménagement et de sécurisation ci-dessus désignés, visant à renforcer la sécurité et l'accessibilité des usagers

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260126-2026_05-DE

- **De Solliciter** le Département d'Ille-et-Vilaine pour l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police 2025 / programme 2026
- **D'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
CHAUVEL Anais

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260126-2026_05-DE